

# Couverture TNT : quels rôles pour l'Etat, les chaînes et les collectivités

## *Animation :*

**Patrick VUITTON**, Délégué général de l'Avicca

## *Intervenants :*

**Christophe JOVET**, Directeur délégué aux opérations - GIP France Télé Numérique

**Alain MEAR**, Membre du Collège - CSA

**Jean-Luc NELLE**, Président de la SAS Télévisions Locales Associées

## **Yves ROME, Président de l'Avicca**

Une assemblée qui traite du numérique, voilà en quelque sorte une belle fin pour ces deux journées de travaux qui ont témoigné une fois de plus de la puissance et du dynamisme de notre association, l'Avicca, sur les sujets les plus dans l'air du temps, ô combien importants dans les périodes de mutation et de difficultés que nous traversons.

Nous avons eu le plaisir d'entendre un ministre de la République venir nous confirmer son souci de voir les collectivités territoriales continuer à s'investir dans la thématique du déploiement du très haut débit pour tous. Je salue aussi la qualité des échanges qui ont été organisés à cette tribune, qui vont se poursuivre par cette dernière table ronde, et qui nous ont permis de poser de la manière la plus technique, mais aussi la plus citoyenne, possible les enjeux devant lesquels nous sommes placés.

Je remercie bien entendu l'équipe de l'Avicca autour de son délégué général qui a su organiser de main de maître ces deux journées et a pris grand soin aussi de bien traiter nos estomacs, puisque de nombreux participants ont souligné la qualité des deux buffets que j'ai pu déguster !

Je vous souhaite une bonne fin de travaux, en vous précisant que, bien entendu, j'ai demandé à notre délégué général de nous adresser dans les délais les plus rapprochés une petite note synthétique, dans l'attente d'un compte rendu beaucoup plus exhaustif de nos travaux, pour permettre à la fois à celles et ceux qui y ont participé de poursuivre leur réflexion personnelle, mais aussi pour permettre à nos adhérents qui n'ont pas eu la chance de pouvoir partager avec nous ces deux journées, d'en retirer très immédiatement la substantifique moelle. Merci en tout cas à toutes et tous pour la qualité de ces deux journées.

## **Patrick VUITTON, Délégué général de l'Avicca**

Sur la TNT, nous allons aborder deux thèmes. Le premier porte sur l'extinction de la télévision analogique et l'extension de la TNT, les alternatives satellitaires ou autres et les aides qui peuvent être apportées pour que ce passage se fasse au mieux. Pour aborder cette question, nous avons Alain MEAR du CSA, membre du collège chargé de la télévision numérique terrestre, que je remercie d'être présent ; et également Christophe JOVET, directeur adjoint des opérations du GIP France Télé Numérique, qui accompagne directement cette extinction avec un dispositif à la fois national et qui se décline localement. C'est un sujet que nous avons abordé beaucoup plus longuement lors d'une journée de formation que nous avons organisée avec 85 collectivités, il y a quelques semaines.

Le deuxième thème est en lien avec l'atelier qui s'est déroulé en parallèle, c'est la place des télévisions locales sur la TNT. Ce sujet a été longuement débattu, à un moment, il était question de

3 canaux, d'un multiplex, d'un demi-multiplex, aujourd'hui nous sommes sur un canal partagé avec France 3 selon les régions et le déménagement éventuel sur un autre multiplex est évoqué. Pour cette dernière partie, je demanderai à Jean-Luc NELLE, président de la SAS Télévisions Locales Associées qui regroupe l'ensemble des chaînes présentes sur la TNT, de nous donner sa vision de ce sujet ; ainsi qu'à Alain MEAR qui est chargé de l'organisation des ces multiplex et de ce spectre au CSA.

Pour commencer, Alain MEAR, le dispositif de passage au tout numérique est en cours de complément, le Premier ministre a annoncé un certain nombre de mesures qui vont être traduites dans des dispositions législatives, peut-être avec une augmentation de puissance de certains émetteurs, des aides... Pouvez-vous nous en dire un peu plus afin de nous rassurer par rapport à ce dispositif ?

### **Alain MEAR, Membre du Collège - CSA**

Je vais tout vous dire et cela devrait être de nature à vous rassurer ! Auparavant, je voulais vous dire, très simplement et sincèrement que je suis très heureux d'être ici parmi vous.

Le cœur du sujet dont je voudrais vous parler est très simple et il est politiquement, au sens noble du terme, essentiel. Il s'agit, ni plus ni moins, du développement équilibré et équitable, homogène et harmonieux, de la TNT. Vous êtes des représentants de collectivités locales et cet objectif se situe au cœur de vos préoccupations : c'est un thème d'aménagement du territoire, d'aménagement numérique du territoire, bref d'équité. Il s'agit, j'insiste, ce n'est pas de la technique mais de la politique au sens sociétal du terme, de faire bénéficier tous nos concitoyens des dividendes du progrès numérique.

De ce fait, compte tenu de mes fonctions au CSA, qui ne se résument pas à la TNT mais qui englobent également la radio analogique et l'Outre-mer, je suis ravi de notre rencontre, de même que j'ai été très heureux de cet échange dans un climat un peu « dramatisé », avec les députés des deux commissions réunies, affaires culturelles et affaires économiques, le 21 octobre dernier. Je me félicite également, et ce n'est pas le fruit du hasard, des annonces qui ont suivi immédiatement cet échange franc et constructif, qui me semble-t-il, sont de bon augure et vont dans le bon sens celui d'un développement harmonieux et homogène de la télévision numérique de tous les territoires de la République.

Je vais traiter, en le plaçant sous le projecteur de l'actualité, de ce couple indissociable que forment l'extension de la couverture TNT et l'extinction de l'analogique. Nous menons au CSA ces deux opérations de manière concomitante. La couverture n'est pas achevée, puisque nous en sommes à 89 % et que nous devons atteindre 95 % au minimum avant la fin 2011. La dernière opération pilote de Cherbourg, va se tenir demain et surtout après demain, puisque l'analogique sera éteint à la fin du Match, donc dans la nuit. Le retour à la normale « numérique » interviendra le 19 novembre à 14 heures.

Je voudrais commencer par un rappel, parce qu'il me semble que, deux ans après, on découvre ce qu'a dit le législateur dans la loi du 5 mars 2007. Il a dit et écrit que 100 % des Français doivent avoir accès à la télévision numérique, dont 95 % par le truchement de la télévision numérique terrestre. C'est-à-dire via les émetteurs classiques, l'antenne râteau, en plaçant un adaptateur sur son appareil s'il date d'après 1981, ou pas, s'il date d'après mars 2008 parce que cet adaptateur est intégré. On appuie sur le bouton et c'est le miracle avec 18 chaînes gratuites au lieu de 5 ou 6 !

J'insiste sur ce point car il est source de confusion ; 100 % de numérique pour tous les Français, 95 % par la voie terrestre, le reste par le câble s'il existe, par le satellite qui est partout, ou par l'ADSL. 95 % en terrestre, c'est moins que la couverture analogique actuelle, qui est en gros pour France 2 et TF1 de 96-97 %. C'est une première source d'ambiguïté. Mais 100 %, c'est mieux que la couverture analogique actuelle ! Ces trois pourcentages, 95, 96-97 couverture analogique, 100 % en couverture totale, tous modes d'accès confondus, sont au cœur, non pas d'une désillusion mais d'une certaine incompréhension ou d'un malentendu.

Après avoir rappelé les termes de la loi je voudrais vous rappeler qu'elle nous assigne une date butoir, c'est une excellente chose, qui est une ardente obligation et à mes yeux une date sacrée, un impératif

catégorique : toute la métropole et les Outre-mer devront passer au tout numérique avant le 30 novembre 2011. Il est bon de rappeler ces fondamentaux.

Pourquoi ne laisse-t-on pas coexister, - la question nous est souvent posée sur le terrain -, la diffusion analogique et la diffusion numérique ? Pourquoi prend-on le risque, parce que le risque zéro n'existe pas, d'aller au devant de déconvenues et de risques d'écrans noirs, notamment dans les zones qui ne seront pas couvertes par le numérique terrestre (puisque'il n'y a pas de zone d'ombre pour le satellite). Ce n'est pas par sadisme institutionnel, mais parce que l'arrêt de l'analogique et le passage au tout numérique sont porteurs de bienfaits pour notre société.

Premièrement, ce passage permettra aux chaînes historiques de réaliser des économies sur leurs coûts actuels de diffusion. N'oublions pas que France Télévisions devrait faire une économie d'une centaine de millions d'euros.

Pour TF1 cela représente une économie de 60 à 70 millions d'euros. Pour M6, c'est un peu moins : 30 à 40 millions d'euros. C'est donc une source d'économie et de rationalité économique pour les chaînes historiques. Si cet argent pouvait être réinjecté dans des programmes de qualité, je crois que nous en serions toutes et tous heureux. Il n'est pas interdit de rêver !

C'est aussi le fameux dividende numérique, mais je ne vais pas m'appesantir car je suis devant un public averti. L'extension des progrès de compression se traduit par le dégagement de fréquences supplémentaires pour l'audiovisuel, par exemple pour faire passer toutes les chaînes en HD, au moins les gratuites, parce que la TNT payante est à la recherche de son modèle économique et se porte moins bien que la TNT gratuite. La HD, c'est le standard de la télévision de demain. C'est inévitable ! Lorsque l'on a goûté aux « plus » de la HD, meilleure qualité d'image et de son, on ne peut plus s'en passer. Ce sont aussi des fréquences supplémentaires disponibles pour les télévisions locales, Jean-Luc NELLE vous en parlera. Le CSA y tient. Ce qu'il a fait depuis l'intervention de la loi du 5 mars 2007, en témoigne. Ce sont aussi des fréquences libérées pour les télécommunications, pour le haut débit, etc...

Quelle est l'attitude du CSA ? C'est le serviteur de la loi, mais pas un serviteur passif, il a fait preuve dans cette affaire d'un fort volontarisme. Un exemple : dès le mois de juillet, il m'est apparu que l'objectif national d'une couverture à 95 %, objectif un peu désincarné et abstrait, n'était pas le gage d'un développement homogène et harmonieux, équitable et équilibré, entre tous les territoires de la République. Nous pouvions, en mettant le projecteur numérique sur les grandes agglomérations, laisser des pans entiers du territoire en déshérence numérique. L'objectif de 95 % de couverture nationale demeure, mais aucun département ne peut être couvert à moins de 91 %. Ce n'était pas révolutionnaire, mais c'était déjà un mieux sur la voie d'un développement homogène et harmonieux de la TNT. Ce correctif s'applique pour les chaînes analogiques dites historiques. Les nouveaux entrants, preuve de leur enthousiasme, ont eux aussi souscrit à l'objectif national de 95 %, mais ils bénéficient d'un régime différent avec 85 % de couverture départementale. En effet, ils ont un modèle économique plus fragile, très peu sont à l'équilibre ou au petit équilibre, mais ils sont la richesse de la TNT. Les nouveaux entrants font 15 % d'audience actuellement. Et cela ne résulte pas d'un effet d'aubaine éphémère ; c'est une tendance de longue haleine. Voilà une preuve du dynamisme volontariste du CSA qui a voulu promouvoir un développement plus équilibré de la TNT. Je ne dis pas que c'est parfait, mais c'était une avancée, que nous avons accomplie hors habilitation légale. Ce correctif départemental fait d'ailleurs l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat de la part de deux chaînes historiques privées qui ont estimé que le CSA n'avait pas compétence pour compléter l'objectif national de 95 % par un correctif départemental de 91 %.

Comment s'est concrétisé ce correctif ? Par l'obligation de numériser 1 626 sites pour les chaînes historiques, et 1 423 sites pour les nouveaux entrants. Je n'entre pas dans les détails techniques, mais il faut que vous sachiez que les chaînes historiques ne voulaient pas de ces 1 626 sites. C'était trop pour elles. Sans le correctif départemental, la couverture de la population à 95 % pouvait être réalisée avec 1 300 sites, pour peu qu'ils soient débridés. C'est grâce au correctif départemental que nous obtenons un maillage plus fin du territoire avec 1 626 sites. A l'heure actuelle, il existe 3 700 émetteurs analogique. C'est sans doute, trop, en termes de rationalité économique, mais c'est un héritage du passé, dont nous avons du mal à nous défaire. Voilà le débat tel qu'il est posé.

Venons en à l'extinction. Pour l'extension, le CSA est le seul pilote dans l'avion : il détermine un correctif départemental et fixe un calendrier un phasage pour monter en puissance jusqu'à 95 %. Avec 110 émetteurs principaux, on couvre 85 % de la population mais il en faut 1 500 de plus pour couvrir 10 points de population supplémentaires. C'est une vraie loi des rendements décroissants. Lorsqu'on quitte le réseau des autoroutes numériques pour emprunter le réseau secondaire, on multiplie les émetteurs. Je pense qu'il y a une limite à la multiplication des émetteurs comme en témoigne les débats actuels sur une éventuelle nocivité des ondes. Si rien n'est prouvé, il y a une sensibilité de nos concitoyens à ces ondes. Pour l'extinction de l'analogique, il nous faut éteindre 24 plaques régionales d'ici le 30 novembre 2011, c'est-à-dire en deux ans.

Trois séries d'acteurs doivent travailler main dans la main dans la perspective de cette extinction.

D'une part, le gouvernement et le Comité Stratégique pour le Numérique (CSN), qui établissent le schéma, la feuille de route générale. D'autre part, le CSA qui a arrêté le séquençage de l'extinction des plaques et fixe le calendrier d'extinction des plaques. C'est un processus progressif. Enfin, sur le terrain, un acteur opérationnel de premier plan, le GIP France Télé Numérique, qui conduit des actions de sensibilisation, de communication et d'accompagnement, soit renforcé auprès des personnes vulnérables, essentiellement les personnes âgées, pour apprendre les gestes qui sauvent, soit financier, avec la distribution des aides.

Après Cherbourg (il y a eu trois opérations pilotes : Coulommiers, Kayzersberg et Cherbourg), 11 plaques régionales seront éteintes en 2010 et 13 en 2011. La première plaque régionale qui sera éteinte en analogique est l'Alsace, le 2 février 2010 ; elle sera suivie par la Basse-Normandie le 9 mars ; les Pays de la Loire le 18 mai ; et la Bretagne le 8 juin. La démarche est simple : nous éteignons d'abord l'hémisphère nord de notre bel hexagone avant de passer à l'hémisphère sud. Paris et sa région, une opération énorme avec 12 millions d'habitants, seront éteintes le 9 mars 2011 avant de passer à l'hémisphère sud de notre hexagone.

Quelles sont les dernières avancées de nature à nous apaiser les uns et les autres, élus locaux, collaborateurs des élus, CSA, GIP et gestionnaires de télévision locales, qui suivons ce processus avec beaucoup d'attention ? Nous agissons, ne l'oublions pas, sous le regard des téléspectateurs qui manifestent un véritable engouement pour la télévision numérique. D'ores et déjà, 70 % des 27 millions de foyers métropolitains y accèdent par un des quatre moyens : TNT, satellite, câble ou ADSL. Parmi ces quatre modes d'accès, celui qui est privilégié parce qu'il est le plus simple et le plus proche de la gratuité, c'est le terrestre. L'antenne râteau et l'adaptateur à 20 euros, s'il n'est pas déjà intégré dans un poste récent, sont plébiscités par une petite moitié des foyers. Le taux de dépendance à l'analogique ne cesse de baisser, il ne concerne plus que 17 % des foyers. Les choses vont très vite depuis le lancement de la TNT par le CSA le 30 mars 2005, et le CSA a été très volontariste dans cette aventure. En 4 ans et demi, la TNT a parcouru deux fois plus de chemin que le câble en 20 ans. C'est vraiment une aventure sociétale, un chantier d'une très grande envergure.

Quelles sont les décisions prises à l'issue de ces rencontres à l'Assemblée nationale, au Sénat et avec de nombreux représentants des chaînes ?

La PPL PINTAT sera réexaminée par l'Assemblée nationale sans doute le 30 novembre 2009, avant une deuxième lecture au Sénat au début du mois de décembre. Il devrait figurer dans le texte un article conférant au CSA une compétence légale pour fixer le correctif départemental, c'est donc une sorte de régularisation législative ; un autre article devrait permettre au CSA de déterminer non pas simplement une puissance maximale de chaque émetteur, mais également une puissance minimale. Le but est d'aboutir, chaque fois que cela sera possible, à un doublement de la puissance des émetteurs, afin de consolider les 95 % de couverture terrestre.

Enfin, une publication est attendue, celle du décret afférent au fonds social de l'article 102, qui aide les personnes sous condition de ressources et d'exonération de la redevance audiovisuelle à accéder à la TNT. C'est une aide de 25 euros pour un adaptateur et de 120 euros pour une éventuelle réorientation de l'antenne.

Nous nous acheminons également vers la création d'un nouveau fonds, le fonds « 102 bis », qui sera un fonds territorial destiné aux personnes habitant dans des zones d'ombre de réception numérique terrestre. Ce fonds territorial leur permettra, sans condition de ressources, d'accéder à la parabole

grâce à une aide de 250 euros. Je pense surtout aux zones de montagne, mais pas exclusivement. Ce deuxième fonds devrait être doté d'une centaine de millions d'euros.

Je gardais pour la fin une annonce importante : il a également été décidé qu'une compensation financière serait prévue pour les collectivités territoriales qui feraient usage du nouvel article 30-3 de la loi de 1986, en prenant à leur charge des émetteurs.

Les problèmes se règlent au fur et à mesure, mais rien n'est parfait : c'est une œuvre de très vaste envergure. Je crois personnellement, sans avoir peur des mots, qu'une mini-révolution culturelle est à l'œuvre, nourrie par une forte attente, un fort désir de numérique de la part de nos concitoyens. Nous sommes donc tous condamnés au succès, nous n'avons pas d'autre choix que de réussir...

### **Patrick VUITTON**

Avant de passer la parole au représentant du GIP, je voulais simplement dire, concernant la confortation législative de cette avancée d'un minimum départemental qui est en effet due au CSA, que nous avons plaidé exactement dans le même sens auprès du rapporteur de cette proposition de loi pour que cela soit inscrit en dur, ce qui permettra de rattraper les choses si par malheur le Conseil d'Etat annulait cette décision. Nous nous en sommes même inspirés pour un texte de l'Arcep, en demandant qu'ils puissent aussi établir des choses à une maille qui ne soit pas seulement nationale. Félicitations donc pour cette avancée !

Vous venez de dire que l'aide pour le satellite serait de 250 euros, sur les textes on voit « jusqu'à 250 euros », cela fait une différence qui n'est pas que sémantique suivant le « jusqu'à » (il y a par exemple le « jusqu'à 100 Mbit/s » !)...

### **Alain MEAR**

J'ai bon espoir que le plafond devienne la somme de droit commun.

### **Patrick VUITTON**

Tout ne dépend pas du CSA, puisque ces annonces sont effectivement du Premier ministre. Vous avez mentionné cette aide à des collectivités qui voudraient accompagner la télévision numérique au niveau hertzien terrestre. Nous demandons simplement à pouvoir discuter à la fois de son utilité et de ses zones de pertinence mais également et surtout du montant de cette aide. C'est aussi ce qui a alerté un certain nombre de collectivités : on leur accorde un droit qu'elles n'avaient pas demandé spontanément, un droit de financer ! Cela a contribué, je crois, à perturber un peu la perception des uns et des autres. D'autant que certains s'en sont servis pour faire du démarchage commercial...

Nous passons au GIP et à l'accompagnement national et sur le terrain de l'extinction. Nous avons eu une longue intervention du GIP lors d'une journée de formation que nous avons organisée, et je renvoie ceux que cela intéresse au document de 120 pages qui en est issu. Pouvez-vous nous expliquer l'aspect territorial en particulier du dispositif ?

### **Christophe JOVET, Directeur délégué aux opérations - GIP France Télé Numérique**

Le GIP est un groupement public qui a été créé pour gérer ce projet avec deux missions principales : informer les Français et les accompagner. Cette nécessité se voit très vite au travers d'un des projets de transformation des Français qui fait probablement partie, à mon sens, des plus importants que nous ayons jamais vécus, pour trois raisons. La première est que c'est un sujet technique qui est déjà difficile à comprendre et est d'autant plus difficile à expliquer. Deuxièmement, cela concerne 3 heures en moyenne des Français par jour, et cela devient donc vite un sujet très sensible. Et troisièmement,

c'est l'un des premiers projets de transformation de grande ampleur pour lequel on demande aux Français une participation financière, ce qui rajoute une complexité non négligeable.

Plus précisément, nous avons quatre missions. La première est d'informer le public en général, c'est-à-dire non seulement le grand public, mais aussi les professionnels, bien évidemment les élus de manière globale, à la fois au niveau national (vous avez peut-être vu passer il y a 15 jours quelques spots de télévision sur la télé bleue, la télé rouge), et au niveau régional (campagnes d'information télévisuelle, radiophonique et presse).

La deuxième mission, et là nous touchons au terrain, à vos régions, au local, c'est de créer des relais d'information. En clair, il s'agit de se tourner vers les élus de toute sorte, en commençant par les sénateurs, députés, conseillers généraux et régionaux, en descendant le plus bas possible, pour non seulement porter de l'information dans les régions et au niveau local, mais également créer un relais d'information, voire de formation. Parce que ce n'est pas avec les 25 personnes qui constituent le GIP France Télé Numérique que nous allons assurer le succès de ce projet. Ce qui nous intéresse vraiment, ce sont les Français dans leur salon. Aujourd'hui 70 à 75 % des Français sont déjà passés au numérique sur au moins un de leurs postes. Même si nous avons quand même besoin de les informer, ce sont ceux qui restent qui nous intéressent le plus. Ce restant finit par s'asymptotiser, c'est un terme barbare pour dire que même si la conversion avance vite, il y a une limite à cela. Nous la voyons par exemple sur Cherbourg. Nous sommes à 48 heures du basculement. Au début du mois de novembre, une étude nous disait que 10 % des foyers n'étaient pas encore passés au numérique, malgré trois mois de campagnes d'information et d'accompagnement, et par ailleurs 4 % des foyers nous ont annoncé clairement qu'ils ne basculeraient éventuellement qu'après la date de passage. Ce n'est donc pas une opération simple. Nous rencontrerons de toute façon des difficultés très importantes parce qu'il y a des barrières à l'explication et à la conversion.

Troisième mission, je ne m'y étendrai pas car elle a été expliquée par le Conseiller MEAR, c'est à la fois une aide technique gratuite, financée par l'Etat, de déplacement chez les téléspectateurs de plus de 70 ans et/ou de plus de 80 % d'invalidité, pour les aider à brancher un adaptateur et à apprendre à rescanner les chaînes. Cela a l'air simple pour la plupart d'entre vous, mais pour beaucoup de téléspectateurs, c'est très compliqué. En tout cas, c'est la conclusion que nous en avons tiré. Nous le faisons aujourd'hui avec la Poste dans le Nord-Cotentin, nous le ferons peut-être avec la Poste et d'autres dans les autres régions. Les aides financières, Alain MEAR en a parlé.

Quatrième mission : c'est ce que nous appelons l'assistance de proximité. En fait, nous avons voulu compléter cet accompagnement forcé, c'est-à-dire cette aide technique auprès des personnes. Ce n'est pas parce qu'une personne a 69 ans et qu'elle ne remplit pas les critères qu'elle ne peut pas rencontrer quelques problèmes, ou qu'elle n'a pas besoin d'être formée, voire accompagnée. Nous avons créé cela sur la base d'un véritable bénévolat : nous nous tournons vers les associations, les élus, les CCAS... Nous avons formé beaucoup de secrétaires de mairie pour ce type d'action. Pour Cherbourg, où il doit y avoir 200 000 habitants, soit 70 000 foyers, nous avons dû former 450 à 500 personnes. Si chacune a 10 contacts ou fait 10 formations, ce sont 5 000 personnes qui seront formées et accompagnées dans ce processus.

Si vous avez des questions, j'y répondrai volontiers. Nous suivons nos missions selon le calendrier des 24 régions et, localement, nous sommes présents dans les régions environ un an avant la date de passage au tout numérique. Nous intervenons donc très en amont.

## **Patrick VUITTON**

J'ai oublié de poser une question très importante à Monsieur MEAR, concernant la difficulté que l'on a, lorsque l'on est sur un territoire, à cartographier, à avoir une projection de ce qui risque de se passer. Nous avons compris que c'était difficile techniquement, parce qu'il fallait régler toutes ces puissances d'émetteurs, et qu'il y avait beaucoup de choses à faire, mais cela ne nous donne pas une visibilité assez longue pour intervenir à l'avance sur les territoires. Est-ce que cela peut s'arranger ?

## **Alain MEAR**

L'essentiel maintenant c'est en effet l'information de nos concitoyens, par l'intermédiaire des élus et de leurs collaborateurs. Il y a deux problèmes principaux.

Le premier est celui des cartes de couverture dont la connaissance est indispensable pour que le processus se déroule de manière optimale. Tout le monde y a intérêt. Il s'agit de savoir assez vite, assez pour pouvoir se préparer, selon que l'on se situe dans une zone couverte en numérique terrestre ou pas. C'est le souhait du CSA et vous pouvez trouver depuis quelques mois des cartes de couverture sur le site du CSA que je vous conseille de consulter.

Ensuite, se pose la question du degré de précision de ces cartes de couverture, parce que nous sommes pris entre le marteau et l'enclume. Le marteau est que l'on nous demande, et nous le souhaitons de tout cœur, de faire jouer la concurrence entre les diffuseurs. Donc en amont, nous devons laisser un certain temps incompressible pour que les chaînes puissent faire jouer la concurrence entre le diffuseur historique et les diffuseurs alternatifs. Il faut faire des études, et cela prend du temps, un temps perdu qui n'est pas maîtrisé par le CSA et que j'appellerai « le temps de la concurrence ». Ensuite, un diffuseur est choisi et s'ouvre, alors, le temps de la configuration numérique de la nouvelle antenne ou de la numérisation de l'existante. Et ce n'est, qu'une fois connus les caractéristiques de l'antenne que le CSA peut établir, avec la plus grande fiabilité possible, département par département, ville par ville, zone par zone, les cartes de couverture, les mettre sur son site et surtout les transmettre aux élus locaux. Le tout est compliqué par le facteur temps, parce que, nous l'avons vu, il faut qu'en deux ans tout le processus d'extinction des 24 plaques régionales soit bouclé. Si nous réduisons le temps de la concurrence, les chaînes ne seront pas contentes ; si nous l'étendons, les élus ne le seront pas non plus et à juste titre. Nous sommes conscients de la nécessité de concilier ces deux contraintes. Nous allons tout mettre en œuvre pour y parvenir. Il est peut-être surprenant d'entendre parler de 24 régions alors qu'il n'y en a que 22 en métropole, mais il s'agit de 24 régions de France 3, en effet, pour les décrochages de France 3, deux régions administratives sont scindées, la région Rhône-Alpes (Rhône et Alpes), et PACA (Provence et Côte-d'Azur), le tout donnant donc 24 plaques régionales à éteindre.

Le deuxième outil de communication et de dialogue, qui va peut-être figurer dans la proposition de loi PINTAT, c'est le principe de réunions départementales pendant les deux ans qui nous restent et en suivant l'ordre d'extinction des plaques régionales. Ces réunions seront organisées dans chaque département avec les élus, le CSA et le GIP pour traiter du processus à venir, de préférence au moins trois mois avant la date de l'extinction prévue pour la plaque régionale dont fait partie le département. C'est très chronophage, mais indispensable à la réussite du processus.

## **Patrick VUITTON**

Nous allons passer au deuxième sujet, sur les télévisions locales. Jean-Luc NELLE, je vous laisse présenter la structure TLA et la problématique économique aujourd'hui de la présence regroupée des chaînes sur le multiplex R1, et puis les avantages ou inconvénients qu'il y a à rester sur ce multiplex puisqu'il est à la fois cher mais en même temps bien initialisé. Ces questions de déplacement ne sont donc pas forcément simples.

## **Jean-Luc NELLE, Président de la SAS Télévisions Locales Associées**

TLA constitue l'abréviation de Télévisions Locales Associées. En fait c'est une société à capital variable qui est constituée par l'ensemble des télévisions qui émettent sur la TNT. Chaque nouvel entrant devient actionnaire, c'est pour cela que c'est à capital variable, prend une action et devient l'un des actionnaires de cette société que j'ai l'honneur de présider.

La diffusion pour nous, c'est probablement l'enjeu premier. La télévision locale, comme toute autre télévision, c'est d'abord des téléspectateurs, c'est donc vraiment selon moi aujourd'hui notre enjeu numéro 1 et c'est ce qui conditionne tous les aspects économiques ou politiques. L'aspect politique est évidemment qu'il nous paraît essentiel que le paysage français comporte des télévisions locales et

que partout où il y a un souhait de voir exister une télévision locale, cela soit chose possible. Nous en avons parlé lors de l'atelier précédent. (...)

**(Le reste de l'intervention n'est pas retranscrit suite à un problème d'enregistrement)**

**(...) Alain MEAR**

Le multiplex R1 a été porteur en couverture pour les télévisions locales, qui ont pu étendre parfois largement, leurs zones de diffusion, ce qui peut contribuer à améliorer leur modèle économique. En outre, ce n'est pas une solution plus onéreuse que celle d'un simplex ou d'un L8.

A mon avis, il faut que les télévisions locales restent pour l'instant en tout cas sur le R1, c'est leur intérêt, il est également indispensable que l'on établisse, pourquoi pas sous l'égide du CSA, un dialogue apaisé entre les parties prenantes : d'une part le gestionnaire du mux qui est France Télévisions, et, d'autre part, les télévisions locales. Un dialogue apaisé, sur des bases transparentes, le problème étant bien évidemment le financement du « trou », c'est-à-dire de la ressource réservée mais non utilisée par les télévisions locales.

J'appelle aussi votre attention sur le fait qu'un simplex ou un L8 ne constitue pas toujours, c'est un euphémisme, une bonne solution, car elle peut contribuer à priver la population d'un mux entier de 6 chaînes nationales.

Nous ne sommes pas dans un monde d'abondance de la ressource numérique. La soustraction de la sous-bande au profit des télécommunications est un arbitrage sur lequel je ne reviendrais pas. Les politiques ont arbitré entre différents impératifs et c'est un arbitrage respectable. Mais pour l'instant nous sommes loin de la cible de 11 multiplex plus 2 pour la TNT qui a été actée dans le schéma national d'arrêt de l'analogique et de réutilisation des fréquences de fin décembre 2008. A l'heure actuelle, d'après les travaux des services techniques du CSA qui sont compétents et performants, nous sommes à 7+1, et non pas 11+2. Pour l'instant, n'insultons pas l'avenir, et ne lui fermons pas la porte au nez. Quand je dis 7+1, ce sont de vrais réseaux, de véritables couches de qualité, avec une couverture de 95 % du territoire. Si l'on fait du bricolage en étirant la couche, on peut atteindre l'objectif de 11+2 en créant des trous au milieu. On aura, certes, 11+2 mux mais de qualité tout à fait incertaine, variable, et nous introduirions une France à deux ou trois vitesses au regard de la télévision numérique. Une France avec peu de multiplex aux frontières, beaucoup plus à l'intérieur. Ce sont de vrais problèmes politiques car une telle solution irait à l'encontre du principe d'égalité et de l'aménagement du territoire, principes sacro-saints pour nous Français. Le débat est donc assez compliqué. Je ne dis pas que 7+1 soit un résultat définitif. Après l'extinction de l'analogique, le 30 novembre 2011, nous aurons à nouveau rendez-vous pour essayer de dégager des fréquences supplémentaires. Après le passage général au plan de Genève, nous aurons également un autre rendez-vous qui nous permettra peut-être d'y voir plus clair.

Je considère donc, et c'est l'avis du Collège, que les télévisions locales ont davantage à gagner à demeurer sur le R1 plutôt que de partir à l'aventure. Il faut bien réfléchir, il y a plus d'inconvénients que d'avantages à faire ce choix en ce moment. Et ce moment peut durer encore quelques années.

## Questions / Réponses

### **Michel AUPY, Conseil général des Hautes-Pyrénées.**

Une collectivité qui déciderait d'intervenir a-t-elle l'obligation comme dans le cadre du plan GSM d'avoir un traitement égalitaire de tous les multiplex ? Ou pourrait-elle décider de n'intervenir que pour les chaînes historiques ?

### **Alain MEAR**

Le 30-3 dispose que la collectivité doit demander une fréquence au CSA. Elle devient distributeur de services mais elle ne peut pas modifier l'offre, donc elle ne peut pas diminuer le nombre de multiplex ni modifier leur composition. Voilà ce que dit la loi du 5 mars 2009.

### **Patrick VUITTON**

Je vais prolonger la question de Michel AUPY. Si la collectivité veut par exemple faire seulement la continuité de l'existant (les chaînes historiques) parce qu'elle ne veut pas multiplier les émetteurs, qu'elle n'en a pas forcément les moyens : elle reprend tout le R1, tout le R4 et tout le R6. Les chaînes qui sont sur le R2 peuvent-elles dire à la collectivité « vous aidez d'autres chaînes, c'est une aide publique qui est accordée à toutes les chaînes, y compris privées, qui sont par exemple sur le R6, alors que vous n'aidez pas les chaînes du R2 ». N'y a-t-il pas un souci réglementaire ou légal ?

### **Alain MEAR**

Il y a un réel souci contentieux. C'est pour cela que je reviens sur mes propos pour dire qu'il vaut mieux distribuer toutes les chaînes, à égalité, afin de se mettre à l'abri d'une annulation contentieuse.

### **Patrick VUITTON**

Très bien, voilà une information précieuse.

### **Annie MOREL-GRUNBLATT, Vice présidente de la CA de Belfort**

Le Territoire de Belfort est un tout petit département dont une partie des abonnés est orientée vers l'Alsace et une partie vers la France-Comté. Vous avez annoncé une extinction de plaque en février. Les habitants du territoire de Belfort vont-ils être concernés par l'Alsace ou par la Franche-Comté ? Deuxièmement, vous avez parlé de la sensibilité des citoyens au sujet des ondes, pourtant vous annoncez un doublement de la puissance des émetteurs... Comment cela va-t-il être géré par rapport aux normes européennes justement, parce que je crois que les normes françaises ne sont pas exactement les mêmes ?

## **Alain MEAR**

Dans un premier temps, je serais enclin à penser que, lorsque l'Alsace s'arrêtera le 2 février prochain, il faudra réorienter les antennes vers Strasbourg-Nordheim pour recevoir le numérique. Concernant les émetteurs, le problème n'est pas de les multiplier et de les renforcer, mais de les renforcer pour ne pas les multiplier. On peut penser que le risque n'est pas avéré mais personne n'en sait rien, aucune étude scientifique médicale sérieuse n'a conclu à la nocivité des ondes. Je ne dis pas qu'elles ne le sont pas : je n'en sais rien. Et personne ne peut dire, sauf à utiliser un argument d'autorité, que les ondes sont nocives ou qu'elles ne le sont pas.

Mais je suis prêt à vous recevoir avec les personnes de votre collectivité qui s'occupent de ce dossier et les ingénieurs du CSA, pour tenir une petite réunion sur le mode d'emploi de la TNT. Je trouve très positif que le Conseil général s'en préoccupe et communique, avec, bien évidemment, le concours du GIP.

## **Patrick VUITTON**

Sachant que, pour les puissances en numérique, nous sommes quand même très nettement en dessous des puissances actuelles en analogique.

## **Alain MEAR**

Mais en les doublant, nous nous en rapprochons plus que sensiblement...

## **François LAMBERT, Vice Président de l'Avicca et élu du Plateau de Saclay**

Entre la fin du « temps de la concurrence » et l'extinction, combien de temps va-t-il se passer ? Quel temps va-t-il nous rester à nous, élus, pour travailler justement sur ces cartes. Nous sommes dans une région, la région parisienne, tellement vallonnée et perturbée, que l'idée est d'avoir un maximum de temps pour pouvoir informer les maires.

J'en suis à demander à des entreprises de nous faire des cartes, parce que aujourd'hui, j'ai trop peur de ne pas les avoir à temps.

## **Alain MEAR**

Pardonnez-moi mais, demander des cartes à des entreprises, cela ne sert à rien si vous ne connaissez pas les caractéristiques des antennes. Vous allez acheter du vent... Je ne vous le conseille pas. On ne connaît avec certitude la couverture d'une zone que si l'on dispose des caractéristiques de l'émetteur qui la dessert.

Mais vous avez raison : plus les élus disposent de temps et mieux c'est, vous prêchez un convaincu. L'ennuyeux, c'est que nous ne disposons que de deux ans pour mener à bien le processus du passe au tout numérique. Il faut pourtant, et c'est essentiel, privilégier le temps de l'information. Nous souhaiterions d'ailleurs qu'il y ait une disposition dans la PPL PINTAT imposant aux chaînes, puisque ce sont elles qui choisissent leur diffuseur et qui lui passent commande, de communiquer au CSA tous ces renseignements dans un délai de 9 à 6 mois avant l'extinction. Au début, ces délais seront sans doute plus courts : il faut amorcer la pompe, et si nous les obligeons à se préoccuper déjà de la fin du processus, nous pourrions peut-être gagner du temps dans l'information des élus. Plus les extinctions seront éloignées et proches de la date butoir, plus nous disposons de davantage de temps. Dans l'idéal, l'inverse eût été préférable. Mais il y a cette contrainte du temps de la concurrence. Je pense qu'il faut que les élus disposent d'au moins 6 mois, c'est la période en deçà de laquelle on ne peut pas aller. J'aimerais que le GIP donne son avis sur ce point.

## Christophe JOVET

La réponse est qu'aujourd'hui nous sommes proches de 5 mois, et nous essayons de respecter le plus possible le calendrier. Nous serons très certainement, à partir de septembre prochain, c'est-à-dire pour la région Lorraine Champagne-Ardenne, à 7 ou 8 mois, c'est notre objectif et je pense que nous pourrions le tenir à partir de là.

## Denis FABREGUE, Conseil général de la Réunion

Monsieur MEAR, vous avez évoqué la couverture de la TNT en métropole, qui est de plus de 70 %, et j'en suis ravi pour mes compatriotes métropolitains. Le taux de couverture à la Réunion et dans les DOM est plutôt de 0 %, nous nous félicitons donc que la TNT puisse y démarrer l'année prochaine normalement.

Une des questions que nous nous posons concerne ces nouveaux entrants qui font la richesse de la TNT. Après avoir lu l'ordonnance d'introduction de la TNT dans les DOM, je n'ai pas l'impression que des dispositions aient été prises pour que ces chaînes y soient diffusées, en tout cas je n'ai pas compris que cela le sera à grande échelle par la voie terrestre. Le satellite ne représentant que 50 % des abonnements... Je voulais donc savoir quelles sont les dispositions réelles prises pour la diffusion de ces chaînes dans les DOM ?

## Alain MEAR

Je vous réponds avec d'autant plus de plaisir que j'ai commis un rapport au nom du CSA, à la demande du gouvernement, le rapport a été remis le 3 juillet 2008, sur les modalités d'introduction de la TNT en Outre-mer.

Plusieurs observations :

Premièrement, la loi du 5 mars 2007 sur la télévision du futur s'applique à tous les Outre-mer. Deuxièmement, la date butoir de l'extinction de l'analogique au 30 novembre 2011 est applicable Outre-mer. Ce rapport est en train d'être mis en musique, depuis que Mme PENCHARD a repris le dossier et nous allons, depuis la rentrée de septembre, de réunion interministérielle en réunion interministérielle. A la Réunion, comme dans tous les Outre-mer, le premier mux arrivera avant la fin de l'année 2010.

Le système proposé par le rapport repose sur l'adoption de la norme technique qui à l'heure actuelle représente le nec plus ultra technologique, c'est-à-dire la norme MPEG4. Nous allons pouvoir disposer de 10 chaînes par mux, au lieu de 6 en métropole. C'est un avantage, une avancée technologique qui peut apparaître comme la juste compensation du retard pris dans l'arrivée de la TNT Outre-mer.

Nous partirons de la fréquence libérée par Tempo chaîne qui perd sa raison d'être dès lors que les chaînes viviers dans lesquels elle puise ses programmes seront présentés en grandeur nature sur le premier mux. Cette chaîne de RFO, dont l'audience est limitée, s'apparente à une mosaïque de programmes issus de France 2, France 3 et de France 5.

Dans le premier mux arriveraient Télé Pays, en l'occurrence Télé Réunion de RFO, et une chaîne locale privée (lorsqu'elles existent) choisie par le CSA hors appel à candidatures. Il y a de fortes raisons, sans faire d'annonce prématurée, qu'il s'agisse d'Antenne Réunion, laquelle caracole largement en tête devant RFO (10 points d'audience les séparent désormais). Ensuite, il y aurait France 2, France 3, France 4, France 5, France O (diffusée prochainement sur toute la métropole mais également dans les Outre-mer), Arte et, ce n'est pas encore acté, la chaîne parlementaire et France 24, dont les métropolitains ne disposent pas, mais les Outre-mer étant des postes avancés dans les autres régions du monde sur quatre océans, ce besoin de désenclavement et d'ouverture est essentiel.

Ensuite, arriverait un deuxième mux, quelques mois après le premier. J'aimerais qu'il arrive avant la fin du printemps 2011 et, en tout état de cause, avant l'extinction de l'analogique. Il serait composé,

lorsqu'il en existe plusieurs, des chaînes locales qui n'auraient pas été prises sur le premier mux, et, pour remplir les places, de chaînes en haute définition, là aussi le nec plus ultra technologique : France 2 à coup sûr, sinon France 3 ou Arte, ce n'est pas encore arbitré.

Enfin, quid des chaînes privées qui composent la TNT, qu'il s'agisse des historiques TF1 et M6, ou des nouveaux entrants, W9, NRJ, i-Télé, BFM TV, Direct 8, Virgin 17, etc ?... Dans un système d'économie libre, il n'y a pas de contrainte. Il faudra susciter chez les chaînes un désir citoyen d'aller dans les Outre-mer, où elles ne pourront pas ponctionner le marché publicitaire par définition étroit qu'il faut laisser aux télévisions locales pour leur permettre d'avoir un modèle économique viable. Ce n'est pas Jean-Luc NELLE qui va me contredire. Voilà l'équation et la difficulté. Je les ai toutes entendues au moment de la rédaction de ce rapport, j'ai rencontré tous les acteurs concernés. Les nouveaux entrants, les petites chaînes qui n'ont pas encore atteint l'équilibre économique (je pense à une chaîne comme Gulli qui est très attendue Outre-mer), sont très désireuses d'y aller, mais elles n'en ont pas les moyens pour l'instant. Et celles qui pourraient le faire, ne voient pas de recettes escomptables dans un court terme. Elles vivent surtout dans un système qui leur convient, puisqu'il existe deux catégories de chaînes privées généralistes Outre-mer : les chaînes mini-généralistes dont les fonds de grilles sont des programmes achetés à TF1 ou à M6 ; et les mini-locales d'ultra proximité qui ont trouvé un créneau notamment dans la captation des débats des assemblées délibérantes locales et des émissions de débats. TF1 et M6 se disent qu'après tout, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Il y a donc un dialogue à mettre en œuvre et je compte beaucoup sur les élus pour inciter les chaînes privées de la TNT à faire leur devoir de chaînes citoyennes.

### **Patrick VUITTON**

Je crois que nous allons conclure ce débat et ce colloque de la même manière. Merci à vous d'avoir participé à cette dernière table ronde, je vous donne rendez-vous très probablement dans un an, pour un nouveau colloque !